

## ANNEXE 9 BIS - DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE DROIT

**(POUR LES PERSONNELS AYANT PARTICIPE AU MOUVEMENT 2022)**

RECTORAT D'AIX-MARSEILLE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Nom Prénom	Date de naissance :
Corps :	Discipline :
Etablissement d'affectation :	à :
Etes-vous titulaire sur zone de remplacement ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si OUI, établissement de rattachement :	à :
<b>Motifs du Temps partiel de droit :</b>	
<input type="checkbox"/> Naissance ou adoption d'un enfant (joindre pièce justificative) Date de naissance ou arrivée au foyer de l'enfant : .....	
<input type="checkbox"/> Soins à conjoint, enfant ou ascendant	
<input type="checkbox"/> Pour handicap	

Quotité de travail choisie : <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 70% <input type="checkbox"/> 80% à compter du :	<b>Soit, en nombre d'heures :</b>
---	-----------------------------------

<b>TEMPS PARTIEL ANNUALISE :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Demande à renouveler chaque année – (joindre courrier explicatif)	Si OUI, quotité : %
Période travaillée : <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> partie de l'année scolaire <b>ou</b> <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> partie de l'année scolaire	

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, participation au mouvement 2022	INTER-ACADEMIQUE ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	INTRA-ACADEMIQUE ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

A compléter par les enseignants d'E.P.S. : Sollicitez-vous une dérogation afin de ne pas assurer l'U.N.S.S.? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
--

<b>SURCOTISATION</b> Temps partiel de droit et retraite : <input type="checkbox"/> Dans tous les cas, (hors enfant, et handicap=80%), j'ai pris connaissance du montant mensuel de sur-cotisation ( <a href="https://appli.ac-aix-marseille.fr/surcot/">https://appli.ac-aix-marseille.fr/surcot/</a> ) <b>Pour les temps partiels de droit pour élever un enfant de moins de trois ans :</b> <input type="checkbox"/> Je prends note que ma demande est renouvelable par <b>tacite reconduction dans la limite de 3 années</b> , sous réserve de production des pièces justificatives et que ce temps partiel ne donne pas lieu à sur cotisation (gratuité), et ce jusqu'aux 3 ans de l'enfant. <b>Pour les temps partiels de droit pour donner des soins :</b> <input type="checkbox"/> Je souhaite sur-cotiser pour cette période sur la base d'un temps plein dans la limite de quatre trimestres. Cette option porte sur toute la période visée par l'autorisation de travail à temps partiel dans la limite du nombre de trimestres indiqués ci-dessus. <input type="checkbox"/> Je ne demande pas à cotiser pour cette période sur la base d'un temps plein <b>Pour les temps partiels de droit au titre du handicap (incapacité au moins égale à 80 %) :</b> <input type="checkbox"/> Je souhaite sur-cotiser pour cette période sur la base d'un temps plein au taux de 11.19 % dans la limite de huit trimestres. Cette option porte sur toute la période visée par l'autorisation de travail à temps partiel dans la limite du nombre de trimestres indiqués ci-dessus. <input type="checkbox"/> Je ne demande pas à cotiser pour cette période sur la base d'un temps plein <b>Pour les temps partiels de droit au titre du handicap (incapacité inférieure à 80%) :</b> <input type="checkbox"/> Je souhaite sur-cotiser pour cette période sur la base d'un temps plein dans la limite de quatre trimestres. Cette option porte sur toute la période visée par l'autorisation de travail à temps partiel dans la limite du nombre de trimestres indiqués ci-dessus. <input type="checkbox"/> Je ne demande pas à cotiser pour cette période sur la base d'un temps plein
---

A	le	Signature de l'intéressé(e) :
Observations du chef d'établissement / directeur de CIO:		
A	, le	Signature,
DECISION RECTEUR : <input type="checkbox"/> ACCORDEE	QUOTITE HORAIRE et % :	A Aix-en-Provence, le

**Imprimé à déposer, dûment renseigné, impérativement** auprès des chefs d'établissement, qui devront le transmettre à la DIPE pour le **vendredi 24 juin 2022** délai de rigueur.